Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
069-200058493-20210903-B-20210903-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2021
Affichage : 08/09/2021

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SUR DELEGATION DU COMITE

Délibération n° B-2021-09-03/06

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, vice-président délégué à la Transition énergétique et innovation

Le **vendredi 3 septembre 2021** à 14 h 00, le *Bureau syndical du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni en **session ordinaire** au siège du syndicat sis 28 rue de la Baïsse à Villeurbanne (69100) sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *Président*.

Quorum :	**5**
Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	8
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre total de voix délibératives :	**8**

PRÉSENTS :
Eric PEREZ (Métropole de Lyon), Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour de Salvagny), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Philippe PERARDEL (St Germain au Mont d'Or), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) :
Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2018-12-19/09 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2020-09-16/04 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n ° 21.05.27.09 de la commune de Décines du 27 mai 2021 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP de Décines et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, vice-président ;

Le Bureau syndical :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Décines-Charpieu au Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :

Le Président

Eric PEREZ

Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise * SIGERLY *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.